

Direction des Solidarités

Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2024 DSOL 108 : 5 subventions de fonctionnement à 4 associations et au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (**555 445€**) et 2 subventions d'investissement à 1 association et 1 société par actions simplifiée unipersonnelle (**270 000 €**) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et familles démunies ;

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis la pandémie de 2020 et la crise liée à la guerre en Ukraine (augmentation du prix des denrées et des dépenses en énergie), nous constatons une augmentation des personnes et familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Ainsi, pour l'année 2023, ce sont plus de 28 000 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour (25 000 en 2022), sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales). Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée sur les ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), des très jeunes publics (bébés), des étudiants qui doivent avoir accès à une alimentation et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que l'année 2023-2024 est particulièrement marquée par la hausse de la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire par les jeunes migrants.

Face au contexte de précarité accrue du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de conforter les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, qui permet notamment d'adapter l'offre à la diversité des publics, d'assurer une alimentation de qualité pour tous et de mettre en réseaux les différents acteurs de la solidarité pour apporter une réponse adaptée aux évolutions des besoins en aide alimentaire sur le territoire parisien.

En 2023, l'animation de groupes de travail thématiques a permis d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits et l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires. En 2024, elle a joué un rôle fondamental dans l'organisation de la continuité d'activité pendant les JOP et de la récupération des surplus alimentaires.

Cette politique s'appuie aussi sur la Stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée par votre assemblée le 3 mai 2018, qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tou·te·s.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre, par le biais de 5 subventions de fonctionnement et 2 subventions d'investissement, le soutien apporté au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à 4 associations intervenant et à 1 société par actions simplifiée unipersonnelle dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et des personnes isolées en situation de précarité.

Le **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris**, établissement public à vocation sociale, met en œuvre la politique municipale d'action sociale à destination des usagers vulnérables. Dans le cadre du renforcement de l'offre d'aide alimentaire durant l'hiver, le CASVP a proposé l'ouverture d'un restaurant solidaire hivernal le midi dans les locaux de la résidence autonomie Beaunier (Paris 14^{ème}). L'objectif était d'accueillir des personnes en difficulté orientées par une vingtaine de partenaires prescripteurs (PSA, SSP, Accueils de jours, ESI...). Le fonctionnement du restaurant a reposé en partie sur l'équipe de restauration déjà présente sur place pour assurer les repas des résidents de la résidence autonomie mais a également nécessité l'embauche de personnels supplémentaires soit 4 agents sociaux supplémentaires. Le restaurant a ouvert du 5/12/23 au 31/03/24 et a servi 4 257 repas au total.

*Il est proposé d'accorder au **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** une subvention de fonctionnement de **49 000€** pour le fonctionnement de son restaurant solidaire hivernal.*

L'association parisienne « **Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** » mobilise près de 2 500 bénévoles à Paris pour ses distributions alimentaires (colis et repas chauds). Les activités de l'association « **Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** » ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes en situation de précarité de Paris, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de colis, pour laquelle elle reçoit déjà un financement auprès de la Ville de Paris, mais également par la mobilisation de camions du Cœur en distribution de repas chauds dans la rue, et de plusieurs lieux de restauration assise dont le site de La Villette, co-géré avec La Chorba et L'Un est l'Autre, pour lesquels elle sollicite une nouvelle subvention.

*Il est proposé d'accorder aux **Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** une subvention de fonctionnement de **150 000€** pour le fonctionnement de son activité repas chauds dans tout Paris.*

*Il est également proposé d'accorder aux **Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** une subvention d'investissement de **150 000€** pour le financements des travaux dans les nouveaux locaux de Jean-Sebastien Bach (13^{ème}) où une activité d'accompagnement et de distribution de colis va être mise en place et où le siège départemental de l'association va déménager.*

La continuité estivale de l'aide alimentaire parisienne : la période estivale, et plus particulièrement le mois d'août, est marquée chaque année par la fermeture d'une partie des dispositifs d'aide alimentaire, alors que les besoins restent identiques. Les dispositifs ouverts sont donc saturés et il est nécessaire d'anticiper cette période sensible, en proposant le maintien de certains dispositifs existants et l'ouverture de dispositifs spécifiques, sur le modèle des distributions hivernales.

- L'association **La Chorba**, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pour les personnes isolées en grande précarité ; des colis aux familles démunies d'octobre à juin ; des maraudes auprès des personnes à la rue une fois par semaine ainsi que des actions d'accompagnement à la réinsertion socio-professionnelle. Durant l'été 2024, l'association assure le remplacement des associations Les Restaurants du Cœur pour les service du midi de la semaine (du 1er juillet au 1er septembre) et L'Un est l'Autre pour les services du midi le week-end et le service du soir le jeudi (du 5 au 22 septembre) sur le site de la Porte de la Villette.

*Il est proposé d'accorder à l'association **La Chorba** une subvention de fonctionnement de **239 720€** pour cette action.*

- L'association **Food Sweet Food** propose la production de repas pour l'aide alimentaire

aux plus démunis tout en favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exil. Ainsi, des chefs de cuisine et des personnes en situation d'exil se voient offrir une possibilité d'insertion professionnelle et une formation dans le domaine de la restauration, en participant à ce projet d'aide alimentaire au sein de la cantine solidaire des Arbustes portée par l'association et ayant ouvert ses portes en septembre 2022 ou à la cantine de la Cité du Refuge ou l'association produit également des repas.

Durant l'été 2024, du 8 juillet au 25 août, l'association prépare 250 repas dont la distribution est assurée tous les soirs par **Emmaüs Solidarité** au sein des locaux de l'ASPP (restaurant Schoelcher dans le 14^{ème}).

*Il est proposé d'accorder à l'association **Food Sweet Food** une subvention de 74 725€ pour cette action.*

- L'association **Emmaüs Solidarité** assure donc la distribution des repas au sein des locaux de l'ASPP, grâce à la coordination d'une vingtaine de bénévoles chaque soir.

*Il est proposé d'accorder à l'association **Emmaüs Solidarité** une subvention de 34 804€ pour cette action.*

Le Ci'Ney 18 est une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) qui fait partie de l'économie sociale et solidaire. Son actionnaire unique est l'association « La Sierra Prod » qui prévoit en 2025 l'installation d'un tiers-lieu CiNey, dans un local situé dans le 18^{ème} arrondissement. CiNey est pensé comme espace culturel et social autour du cinéma, de l'emploi et du bien manger. Il s'inscrit dans le prolongement de la mission de l'association La Sierra Prod, qui lutte contre l'isolement culturel, social, éducatif en utilisant les langages audiovisuel, musical et photographique.

La demande de subvention à la DSOL porte sur les aménagements et équipements orientés vers les actions de solidarité du pôle Bien manger, piloté par la Fondation de l'Armée du Salut en lien avec les associations Refugee food et Kelbongoo : restaurant durable à prix variables, cuisine partagée, épicerie durable.

*Il est proposé d'accorder à la SASU **Le Ci'Ney 18** une subvention d'investissement de 120 000€ pour le financement des travaux de refection et d'aménagement du pôle Bien manger du CiNey.*

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.